

# FAUT-IL DÉROGER AUX RÈGLES DE LA PAC EN CAS DE CRISE ?

*Pour déroger à ces règles*



RÉDIGÉ PAR

**Thierry POUCH**

*Economiste, Chambres d'agriculture France, Chercheur associé Laboratoire Regards - Université de Reims*

L'Union européenne est probablement la zone du monde à avoir fait depuis plusieurs années de l'environnement son cheval de bataille. Les réformes de la Politique agricole commune sont emblématiques de cette ambition d'amener les agriculteurs à se ranger derrière la lutte contre le réchauffement climatique, en modifiant leurs pratiques culturales et d'élevage, et en

sol. En à décollé des propositions pour identifier les leviers d'un re-centrage productif permettant de desserrer la contrainte d'approvisionnement extérieur en engrais et en énergie. De plus, certaines nations étant très dépendantes de l'Ukraine et de la Russie pour accéder à la nourriture (blé, maïs, huile de tournesol...), comme l'Égypte, la Turquie, le Liban, la Somalie... la question qui a surgi était de savoir quels seraient les pays qui seraient en mesure de produire davantage pour suppléer à l'offre manquante de l'Ukraine ?

C'est pourquoi, dès le début de la guerre, des voix dissonantes se sont fait entendre pour sensibiliser la Commission européenne à ces menaces alimentaires. La suggestion résidait à mettre temporairement en suspens les actions menées pour l'environnement, et à accepter de laisser les agriculteurs produire davantage de volumes pour répondre à une demande mondiale et pour écarter le risque d'une aggravation de l'insécurité alimentaire dans plusieurs régions, et celui d'une détérioration des équilibres géopolitiques.

Si l'année 2022 s'est achevée sans rupture radicale des équilibres alimentaires mondiaux, il pourrait ne pas en

être de même en 2023. Il ne saurait par conséquent être question de renoncer à produire davantage dans un contexte international aussi incertain. Cette trajectoire n'est d'ailleurs pas en contradiction avec les préoccupations environnementales, dans la mesure où, dans l'UE, les agriculteurs ont déjà modifié leurs pratiques culturelles, la baisse de la consommation d'intrants étant enclenchée depuis plusieurs années. Produire pour éviter le retour des émeutes de la faim (2009), et les printemps arabes (2011).

Si l'UE entend se hisser au rang de puissance normative en matière d'environnement, elle ne saurait se déprendre de son rôle dans la contribution aux équilibres vitaux de la planète. La première puissance agricole de l'UE qu'est la France a un rôle actif à assurer en ce domaine.

## L'essentiel en 3 points

- 1 La pandémie a conduit à mettre au jour le degré de dépendance de certains pays en matière d'approvisionnement alimentaire.
- 2 Il faut laisser les agriculteurs produire pour répondre à une demande mondiale et assurer la sécurité alimentaire.
- 3 L'UE peut respecter l'environnement tout en contribuant aux équilibres vitaux de la planète.

## IL NE SAURAIT ÊTRE QUESTION DE RENONCER À PRODUIRE DAVANTAGE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL AUSSI INCERTAIN

admettant la conditionnalité des aides qu'ils reçoivent pour exercer leur métier. Le point culminant de cette stratégie se situe dans le Pacte Vert de l'UE, défini en 2019, en particulier dans son axe « De la ferme à la fourchette ». Rien ne semblait pouvoir écarter l'UE de cette trajectoire.

nourrir le bétail et pour produire de la viande ou du lait.

La guerre en Ukraine a porté cette prise de conscience à son acmé, la Russie étant l'un des principaux producteurs et exportateurs d'engrais, de pétrole et de gaz, ainsi que d'huile et de tourteaux de tournesol.